# Patrimoine culturel: programme d'action communautaire 1997-2000, Raphaël

1995/0078(COD) - 22/10/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Fransisco Javier SANZ FERNANDEZ (PSE, E) sur l'adoption d'un programme d'action communautaire dans le domaine du patrimoine culturel "Raphaël", le Parlement a suivi la position commune du Conseil en ce qui concerne la réduction de la durée du programme à quatre ans. En revanche, il souhaite faire passer l'enveloppe financière de 30 à 86 millions d'écus. Le Parlement souligne la contribution de la préservation du patrimoine culturel à la promotion du tourisme ainsi que la nécessité de promouvoir l'accès à la culture de groupes défavorisés et des personnes vivant dans les régions périphériques ou rurales de l'Union.